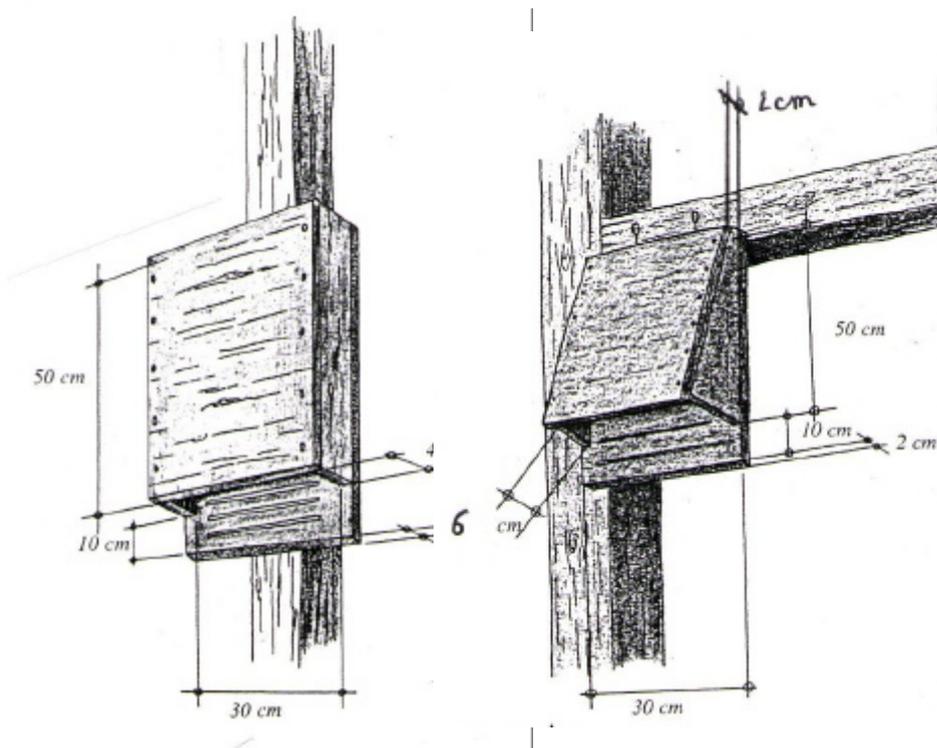
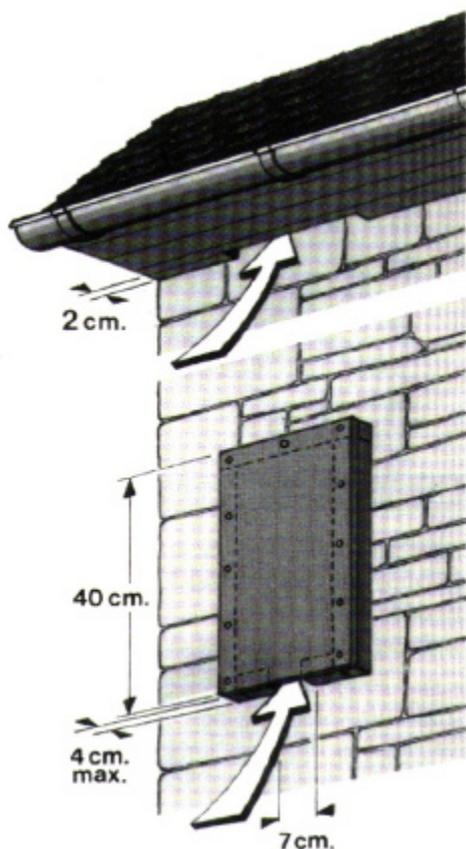


## FICHE TECHNIQUE NICHOURS A CHAUVES-SOURIS

Les nichours doivent être réalisés avec du bois non traité et brut. Il est possible de réaliser des nichours (exemple 1) ou de profiter des opportunités offertes par la charpente (exemple 2).

Exemple d'aménagement 1 :



## Gîtes artificiels pour les chauves-souris arboricoles

Gîtes de prédilection pour certaines espèces de chauves-souris, les arbres creux sont malheureusement souvent éliminés. Lorsqu'elles ne sont pas tuées lors des abattages, elles disparaissent du milieu forestier suite à la destruction de leurs gîtes.

S'il est indispensable de conserver ces arbres creux, on peut aussi y favoriser leur maintien ou leur retour par la pose de gîtes artificiels, en s'inspirant des nichoirs pour oiseaux, bien que différents dans leur conception.

Il existe différents modèles simples à réaliser mais certains semblent plus efficaces que d'autres, comme le type "Stratmann FS 1" (36). Il doit être en bois non traité et non dégrossi, pour faciliter l'accrochage des animaux. L'épaisseur des planches est de 2,5 cm. On peut aussi recouvrir la partie supérieure d'une toile goudronnée (conservant la chaleur et empêchant les infiltrations d'eau de pluie) et le garnir du guano (urine et crottes) produit par les espèces susceptibles de l'utiliser.



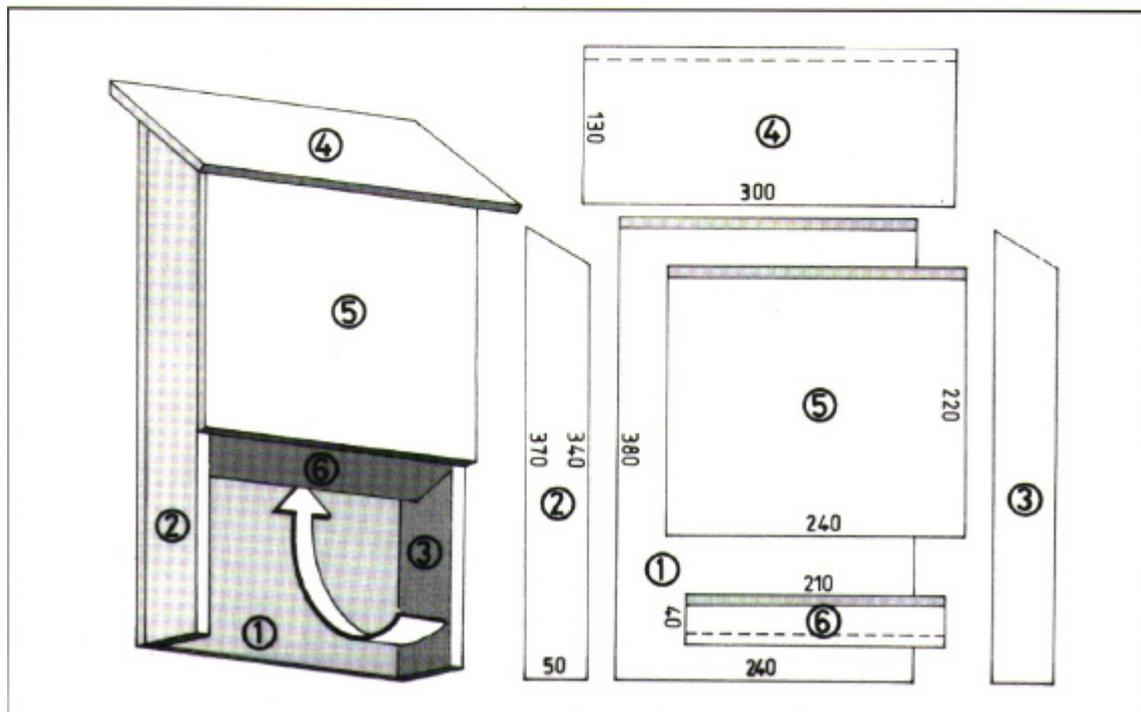
On trouve également sur le marché des gîtes artificiels adaptés, en béton cellulaire, alliant solidité, isolation thermique et durabilité.

Les gîtes sont mis en place en hiver, contre des troncs d'arbres, à plus de quatre ou cinq mètres de hauteur. Afin qu'ils soient suffisamment accessibles pour les chauves-souris

(pas de branches basses, lierre, buissons), choisir de préférence le bord d'un chemin, d'une clairière, d'un cours d'eau ou d'un étang, un talus ou une futaie clairsemée (37). Les orienter entre sud-est et sud-ouest, et en installer si possible plusieurs (trois ou quatre) de façon à offrir aux chauves-souris le maximum de chances de s'y installer.

Au bout d'un certain temps, parfois dès la première année, ils pourront être occupés par l'*Oreillard roux* ou plusieurs espèces de *Murins* (de *Natterer*, de *Daubenton*, *Murin à moustaches*), plus rarement d'autres espèces. Il va de soi qu'il convient alors de limiter au maximum les dérangements.

37 - Gîte artificiel mis en place

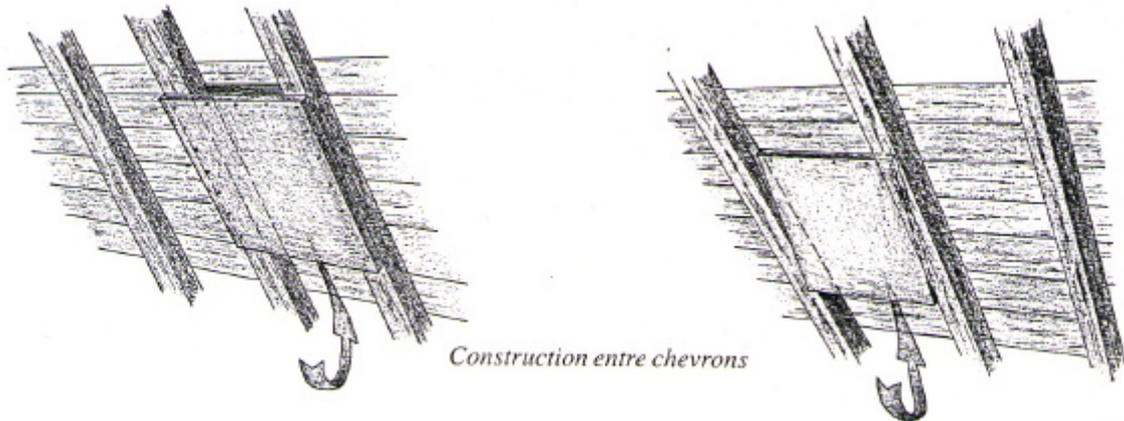


36 - Plan schématique du modèle Stratmann FS 1 (d'après Haensel et Näfe 1982)

- largeur de la fente d'accès entre (6) et (1) : 15 mm

- inclinaison de la planchette (6) par rapport à la verticale : 60°

Exemple d'aménagement 2 :



**D'après :**

- FAIRON J., BUSCH E., PETIT T. & M. SCHUITEN, 1996. Guide pour l'aménagement des combles et clochers des églises et autres bâtiments. Centre de recherche chiroptérologique, Institut royal des Sciences Naturelles de Belgique, 68 p.  
<http://mrw.wallonie.be/dgrne/sibw/especes/ecologie/mammiferes/chauvessouris/ameng.html>

- PENICAUD P., 1996. Protéger les Chauves-souris en milieu naturel ou bâti. Groupe Mammalogique Breton, 32 p.

**Photos :** J. BOIREAU (GMB)

**Renseignements :** Groupe Mammalogique Breton – [www.gmb.asso.fr](http://www.gmb.asso.fr)

GMB - Fév. 2005